



COMPTE RENDU Conseil Municipal CHADRAC
27 novembre 2024

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, Mme Nicole LEVET, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, M Christophe CELLIER, Mme Céline BERNARD, M Nicolas TERRASSE, M José VIGOUROUX et Mme Magalie ALLIBERT

Pouvoirs : M Frédéric MENINI à M Serge DEFIX, David FARGETTE à Christophe CELLIER, M Loïc JOUSSOUYS à M Dominique ROCHER, Mme Martine JOUVE à Mme Suzanne COZE, Mme Mathilde MOUCHON à Mme Corinne BRINGER, M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT

Absents/Excusés : Mme Marie VERNAUDON, M Franck ALLEGRE, Mme Nelly LEVEQUE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE.

Secrétaires de séance : Mme Suzanne COZE et Mme Nicole LEVET

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Adoption du PV du conseil municipal du 10 octobre 2024
- 2- Avenants aux marchés de travaux de l'opération de démolition/reconstruction des vestiaires de football vestiaires
- 3- Adoption du document unique de prévention des risques
- 4- Acquisition de matériels professionnels issus d'un plan d'actions pour améliorer les conditions de travail des agents de la commune de Chadrac
- 5- Approbation des modalités de détermination du coût moyen d'un élève scolarisé sur l'année 2023-2024 à l'école primaire de Chadrac pour la facturation des élèves en classe ULIS
- 6- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- 7- Acquisition foncière de la parcelle cadastrale AA 28
- 8- Renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de Haute-Loire (SPA) pour la stérilisation des chats errants
- 9- Création d'un emploi permanent d'une durée hebdomadaire de 10/35^{ème} ouvert à un recrutement contractuel
- 10- Création d'un emploi permanent à plein temps ouvert à un recrutement contractuel
- 11- Tableau des effectifs
- 12- Questions diverses

1 – Délibération N° 2024-07-01 : Validation du PV du Conseil Municipal du 10 octobre 2024

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal de CHADRAC s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire du Conseil Municipal sur convocation de Mme le Maire du 25 septembre 2024 envoyée au domicile des conseillers municipaux.

Sur 23 membres en exercice :

15 Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Marie VERNAUDON, M David FARGETTE, M Christophe CELLIER, M Nicolas TERRASSE, M Loïc JOUSSOUYS, M José VIGOUROUX et Mme Magalie ALLIBERT

5 Pouvoirs : Mme Nicole LEVET à Mme Hélène DE ALMEIDA, M Serge DEFIX à M Frédéric MENINI, Mme Martine JOUVE à M Jean-Paul NICOLAS, Mme Mathilde MOUCHON à Mme Corinne BRINGER, M Alain GIBERT à Mme Magali ALLIBERT

3 Absents/Excusés : Mme Céline BERNARD, Mme Nelly LEVEQUE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE (arrivée à la délibération N°4)

Secrétaires de séance : Mme Hélène De ALMEIDA et M Jean-Paul NICOLAS

Rappel de l'ordre du jour :

Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L 2122-22 4° du CGCT

- 1- Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission : vote à l'unanimité
- 2- Adoption du PV du conseil municipal du 19 juin 2024 : vote à l'unanimité
- 3- Adoption du PV du conseil municipal du 26 juin 2024 : vote à l'unanimité
- 4- Adoption du rapport sur l'artificialisation des sols de la commune de Chadrac : vote à l'unanimité
- 5- Demande de subvention Région AURA pour l'installation de caméras de vidéoprotection au complexe sportif Jean Moulin : vote à l'unanimité
- 6- Demande de subvention DETR 2024 pour l'installation de caméras de vidéoprotection : vote à l'unanimité
- 7- Autorisation pour l'acquisition de la parcelle section AA N°279 : vote à l'unanimité
- 8- Engagement du contrat d'assurance des risques statutaires avec le CDG 43 : vote à l'unanimité
- 9- Rapport d'activité 2023 de SPL du Velay : pas de vote
- 10- Autorisation pour la signature d'une convention de mise à disposition des vestiaires sportifs au club de football de Chadrac : vote à l'unanimité
- 11- Dérogation au repos dominical des commerces de détail au titre de l'année 2025 : vote à l'unanimité
- 12- Mise en place des Temps d'Animation Périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025 avec la Maison Pour Tous de Chadrac : 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention et 6 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Corinne BRINGER, M Frédéric MENINI, M Dominique ROCHER, Mme Nicole LEVET (pouvoir), Mme Mathilde MOUCHON (pouvoir), M Serge DEFIX (pouvoir))
- 13- Questions diverses

La délibération est validée à l'unanimité.

2 – Délibération N° 2024-07-02 : Avenants aux marchés de travaux de l'opération de démolition/reconstruction des vestiaires de football vestiaires

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

M Jean-Paul NICOLAS rappelle que la commune de Chadrac s'est engagée dans une opération de démolition/reconstruction des vestiaires de football. La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à

l'équipe de maîtrise d'œuvre MAGAUD architectures, AVP économistes, AVP ingénierie fluides, BET Rochard et associés structures.

Suite à une procédure d'appel d'offres les marchés de travaux (14 lots) ont été signés avec les entreprises soumissionnaires le 21 août 2023 pour un montant total de travaux (hors maîtrise d'œuvre et ingénierie) de 803 494,78 € HT. En cours de chantier des modifications ont été apportées générant des travaux en plus ou en moins selon les différents lots.

Les avenants proposés par la maîtrise d'œuvre et adoptés par la commission d'appel d'offres sont retracés dans le tableau ci-dessous :

Lots	Dénomination	Entreprise	Montant marché HT	N° avenant	Avenants HT	Marchés + avenants HT	TTC
1	Démolition/terrassement/VRD/ Abords	PAL	122 114,22 €	1	1 995,00 €	124 109,22 €	148 931,06 €
				2	-216,10 €	123 893,12 €	
2	Gros œuvre	ARNAUD	156 700,35 €	1	1 016,50 €	157 716,85 €	189 260,22 €
3	Charpente bois couverture	OBOTOIT	76 349,49 €	1	-990,00 €	75 359,49 €	90 431,39 €
4	Serrurerie	LIOGER	5 210,00 €	1	4 439,80 €	9 649,80 €	11 579,76 €
5	Façades	BF 43	23 718,00 €	1	-500,00 €	23 218,00 €	27 861,60 €
6	Menuiseries extérieures	MCC	41 235,22 €	1	-500,00 €	40 735,22 €	48 882,26 €
7	Menuiseries intérieures	GUILHOT	41 071,51 €	1	1 403,29 €	42 474,80 €	50 969,76 €
8	Plâtrerie peinture	RENOV DECO 43	59 087,70 €	2	-1 000,00 €	58 087,70 €	69 705,24 €
9	Carrelage	ASTRUC	28 732,50 €			28 732,50 €	34 479,00 €
10	Dallage industriel	SOREDAL	26 431,90 €			26 431,90 €	31 718,28 €
11	Plomberie sanitaire	LASHERME	33 569,90 €			33 569,90 €	40 283,88 €
12	Chauffage ventilation	CROZE	80 445,08 €	1	2 066,48 €	82 511,56 €	99 013,87 €
13	Electricité courants faibles	FRAISSE	51 733,75 €			51 733,75 €	62 080,50 €
14	Photovoltaïque	CF2C	57 095,16 €			57 095,16 €	68 514,19 €
	TOTAL		803 494,78 €		7 714,97	811 209,75	973 451,70 €

Pour un total d'avenants de + 7 714,97 € soit un montant général de travaux de 811 209,75 € HT.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

3 – Délibération N° 2024-07-03- Adoption du document unique de prévention des risques

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

M Jean-Paul NICOLAS explique aux membres du Conseil Municipal que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Loire, dans le cadre de leur mission « Accompagnement à la réalisation du document unique ». L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont été consultés afin d'analyser leur poste de travail. Il doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

4- Délibération N° 2024-07-04- Acquisition de matériels professionnels issus d'un plan d'actions pour améliorer les conditions de travail des agents de la commune de Chadrac

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

M Jean-Paul NICOLAS explique aux membres du conseil municipal, qu'en partenariat avec le Centre de Gestion, la commune a entrepris un vaste plan d'investissements en matériels professionnels dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail de ses agents et ainsi le service rendu aux habitants. Un diagnostic des situations de travail a été réalisé, ce qui a permis de définir un plan d'actions cohérent qui liste à la fois les risques rencontrés et les solutions concrètes d'équipements qui permet de les réduire.

Ainsi, pour les services techniques, pour faire face à des problématiques de bruit et de troubles musculosquelettiques du dos et des membres supérieurs, un équipement en matériels d'entretien des espaces verts électriques sur batterie est préconisé. Cette solution technique permet aussi de disposer de matériels plus légers et adaptés aux postures. Dans la même idée, l'acquisition d'une autolaveuse permettra de mécaniser le nettoyage des locaux de la commune. Le service de restauration municipale, qui assure la production de repas en liaison chaude, pour les enfants du groupe scolaire Henri Gallien, le centre de loisirs, la crèche et le portage de repas à domicile, connaît également des problématiques de manutention des mallettes de portage et des conteneurs pour le service. Pour remédier à ce risque, la Commune prévoit d'investir dans un nouveau véhicule aménagé pour la zone de chargement/déchargement des mallettes et des repas (portes arrières et latérales, plancher haut, chargement avec rails,...). Des mallettes plus légères et manipulées grâce à une desserte ou table élévatrice seront également acquises pour limiter les postures douloureuses pour les agents.

Ces acquisitions sont en cohérence avec le plan d'actions défini avec le CDG 43, qui a réalisé un diagnostic approfondi en juillet 2024.

Ces investissements permettront à la collectivité de garantir de bonnes conditions de travail et de gagner en confort et temps de travail.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 49 251.36 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT
	Matériels d'entretien électriques	2 701.31 €
	Autolaveuse avec conducteur	3 951.83 €
	Véhicule aménagé à moteur électrique	32 786.22€

	Mallettes de portage, desserte et chariot	9 812 €	
	TOTAL	49 251.36 €	
	ASSIETTE ELIGIBLE LEADER	49 251.36 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	19 700.54 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	19 700.54 €	40 %
	Autofinancement	29 550.82 €	60 %
	TOTAL Financement	49 251.36 €	100 %

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

5- Délibération N°2024-07-05 : Approbation des modalités de détermination du coût moyen d'un élève scolarisé sur l'année 2023-2024 à l'école primaire de Chadrac pour la facturation des élèves en classe ULIS

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'école élémentaire de Chadrac dispose d'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) qui scolarise chaque année des élèves dont la commune de résidence n'est pas celle de Chadrac. Les effectifs de cette classe évoluent d'une année sur l'autre et se situent à environ 10/12 enfants.

L'article L 212-8 du code de l'éducation précise que « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Pour l'année scolaire 2023/2024 le coût unitaire d'un élève du primaire s'élève à 1 208.04 € et sera facturé aux communes concernées.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

6- Délibération N°2024-07-06 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que les services de la trésorerie ont transmis un état des créances irrécouvrables à la Mairie. Ces créances s'échelonnent sur les exercices comptables 2018 à 2023 et représentent la somme de 158.41 €. Les motifs de non-recouvrement des sommes dues sont les suivants : sommes à recouvrer inférieures aux seuils de poursuite, demandes de renseignements négatives suite au décès du débiteur et combinaison infructueuse d'actes. Elles concernent des créances irrécouvrables pour le restaurant municipal.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

7- Délibération N°2024-07-07 : Acquisition foncière de la parcelle cadastrée section AA N°28

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la propriétaire de la parcelle section AA n°28 avait contacté la municipalité pour lui faire part de son intention de lui vendre cette parcelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

- une partie A classée dans le PLU en zone urbaine UL, d'une superficie de 4071m² avec un emplacement réservé ER4, prévue pour l'extension des équipements et des espaces de sports et de loisirs avec une présence de risques géologiques (rg).
- une partie B classée en zone urbaine UC, d'une superficie de 2259 m², pour la construction d'habitations à dominante pavillonnaire avec une présence de risques géologiques (rg), cette partie comprend également un emplacement réservé ER6 pour l'aménagement d'une voie de desserte.

Madame le Maire précise que le prix d'achat de cette parcelle a été fixé à 132 214 €, hors frais de notaire.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

8- Délibération N°2024-07-07 : Renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de Haute-Loire (SPA)

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que de plus en plus de communes sont confrontées aux problèmes des chats errants de façon permanente générant des nuisances diverses, essentiellement pendant les périodes de rut.

Lors d'une rencontre avec la SPA 43 en 2023, il a été envisagé de signer une convention entre la commune et l'association pour la stérilisation des chats libres qui permet de réguler les effectifs, de réduire les nuisances sur le territoire et d'éviter le développement des contaminations. Une convention a été signée pour l'année 2024 avec une dotation communale annuelle de 800 € versée à la SPA. Pour 2025 Madame le Maire propose de renouveler la convention aux mêmes conditions.

La SPA se charge du piégeage des chats avec l'appui de bénévoles et de la conduite de l'animal chez un vétérinaire conventionné pour pratiquer l'acte de stérilisation. La commune prendra en charge les frais du cabinet vétérinaire dans la limite d'un budget annuel qu'elle fixera pour chaque année civile.

Les modalités d'intervention sont retracées dans la convention signée entre la commune et l'association.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

9- Délibération N°2024-07-08 - création d'emploi permanent ouvert à un recrutement contractuel d'une durée hebdomadaire de 10/35^{ème}

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux élus municipaux qu'une des deux tournées du portage de repas à domicile est assurée par un agent municipal contractuel à raison d'une durée hebdomadaire de 10/35^{ème}. Pour assurer la continuité du service, Madame le Maire propose de renouveler le poste par la création d'un emploi permanent chargé d'assurer les tournées du portage de repas. Cet emploi correspond au grade d'agent technique territorial cadre d'emplois des agents techniques territoriaux catégorie C filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 10/35^{ème}. Le niveau de rémunération s'établit à 367 indice majoré et la durée de l'engagement est fixée du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La délibération est validée à l'unanimité.

10- Délibération N°2024-07-09 - création d'emploi permanent ouvert à un recrutement contractuel à plein temps**Rapporteur : Mme le Maire**

Madame le Maire explique aux élus municipaux que le poste d'agent technique chargé de l'entretien du gymnase, des vestiaires et des abords du complexe sportif est actuellement occupé par un agent contractuel dont le contrat de travail arrive à échéance au 31/12/2024. Cet emploi correspond au grade d'agent technique territorial cadre d'emplois des agents techniques territoriaux catégorie C filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 39 h 00 avec des journées de ARTT.

Le niveau de rémunération s'établit à 367 indice majoré et la durée de l'engagement est fixée du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La délibération est validée à l'unanimité.

11- Tableau des effectifs

Madame le Maire présente le tableau des effectifs qui fait état de 21 emplois pourvus par des titulaires et 6 emplois par des non titulaires.

Questions et informations diverses :

- 1- Prochain conseil municipal le 16 décembre 2024 – 18 h 30
- 2- Madame le Maire informe les conseillers municipaux des suites du dossier de l'école de la Renaissance qui était illégalement occupée et fortement dégradée. Sur décision du tribunal administratif, les occupants ont dû libérer les locaux et le tribunal judiciaire va rendre son délibéré début 2025 sur l'annulation de la vente de l'immeuble
- 3- L'étude de besoins pour la requalification du boulevard Montgiraud et l'avenue des Champs Elysées a été lancée par la CAPEV. La 1^{ère} étape de l'étude est en cours de réalisation. Des rencontres avec les commerçants et riverains du quartier sont prévues. L'étude devrait être restituée mi 2025.
- 4- Les travaux d'aménagement du carrefour (création d'un rond-point) vers le stade Lafayette vont être lancés mi-juin 2025 par le Département et la CAPEV

La séance est levée à 20 h 00

Chadrac le 27 novembre 2024

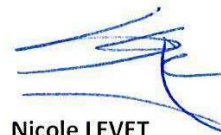
Mme le Maire

Corinne BRINGER



Secrétaires de séance

Suzanne COZE



Nicole LEVET

